

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1270

Artikel: Vache folle : "Le pré est vénéneux, mais joli en automne"
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025535>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Le pré est vénéneux, mais joli en automne»

PRÉCISION

La Suisse comptait 1 745 087 bovins en 1993 (dont 762 450 vaches).

Sur ce nombre, 29 792 bovins étaient élevés selon les principes de l'agriculture biologique.

(pi) Il faut se méfier des politiques qui courent plusieurs lièvres à la fois: elles n'en attrapent généralement aucun. La sentence a toutes les probabilités de se vérifier concernant la décision du Conseil fédéral de faire abattre les vaches nées jusqu'en 1990, soit avant l'interdiction d'engraisement aux farines animales. Selon le gouvernement, la mesure vise à éradiquer totalement l'encéphalite bovine spongiforme (ESB) en Suisse, à minimiser les risques d'infection, à rétablir la confiance des consommateurs (... et des pays importateurs de bœuf suisse) et à redresser le marché bovin. Cela fait décidément beaucoup de buts à atteindre, même pour 320 millions de francs.

Mesure inefficace

L'abattage tel que prévu confine à l'absurde: alors qu'un de ses buts est de retirer la viande potentiellement contaminée du circuit alimentaire, on va l'y réinjecter sous forme de farine! On prend ainsi le risque de déplacer la psychose du bœuf, désormais réputé sain, au porc et à la volaille qui seront, eux, nourris de cette farine. Celle-ci, bien sûr, sera traitée de manière à supprimer tout risque de contamination. Mais la confiance ne se rétablit pas avec des arguments rationnels, sans quoi il n'y aurait pas besoin de médiasser l'abattage de 230 000 vaches (dont la plupart n'auraient de toute façon pas vécu plus de trois ans) dans l'espoir scientifiquement infondé d'éviter la contamination de quelques personnes en dix ans.

La mesure est également inefficace d'un point de vue sanitaire: on ne sait encore presque rien des modes de transmission de la vache à l'homme et sur les 223 cas de maladie diagnostiqués sur des vaches depuis 1990 en Suisse, 12 concernaient des animaux nés après l'interdiction des farines animales. Quoi qu'il en soit, les mesures préventives prises rapidement par la Suisse dès l'apparition des premiers cas d'ESB portent leur fruits: la maladie est en régression et le retrait général des parties à risque ainsi que l'abattage des bêtes atteintes et de leur descendance devraient suffire à la faire disparaître d'ici cinq à dix ans.

Une responsabilité à partager

Notons encore que si le but est de sauver des vies humaines, il existe de nombreuses possibilités de dépenser beaucoup plus efficacement 320 millions de francs.

L'abattage tel que prévu choque par son injustice. Il frappe en effet massivement et indistinctement: s'il avait eu à décider du

sort de Sodome et Gomorrhe, le Conseil fédéral ne se serait pas laissé attendrir par l'intercession d'Abraham et même les justes auraient péri. Comment justifier que tous doivent payer, ceux qui ont utilisé tous les moyens, légaux ou non, pour engraisser plus rapidement le bétail ou pour le faire produire davantage de lait comme ceux qui renoncèrent aux farines animales? Farines dont les paysans n'avaient d'ailleurs aucune raison de se méfier, puisqu'elles étaient importées avec l'accord des autorités sanitaires fédérales. Injuste aussi la baisse de 2 centimes du prix du lait destinée à financer partiellement les frais d'abattage. Car l'agriculture était encore en 1990 très largement gérée de manière centralisée et planificatrice (avec d'ailleurs le succès limité que l'on sait). Et la planification, lointain souvenir des années de guerre, a toujours encouragé la quantité plutôt que la qualité. Les farines animales entraient donc parfaitement dans cette logique.

Quant aux consommateurs, en portant leur choix sur de la viande bon marché, donc engrangée le plus rapidement possible, ils ont aussi leur part de responsabilité mais sont les gagnants de l'opération: le prix de la viande de bœuf a chuté alors que sa consommation ne s'accompagne daucun risque supplémentaire mesurable.

Ne pourrait-on distraire quelques millions des 320 que coûtera l'opération pour encourager les consommateurs à préférer des produits, animaux ou végétaux, dont la croissance s'est déroulée au plus près du cycle naturel, quitte à les payer un peu plus cher? L'entrecôte n'en est d'ailleurs que meilleure. ■

L'équarrissage pour toutes (les vaches)

La décision du Conseil fédéral a frappé les esprits s'imaginant des processions de bovins menés à l'abattoir. Ce ne sont en fait que 80 000 à 90 000 vaches supplémentaires qui seront abattues en trois ans, les 140 000 à 150 000 autres étant de toute façon destinées à être éliminées durant cette période. Il s'abat en Suisse annuellement environ 200 000 vaches.

Ce qui est nouveau, c'est que les animaux abattus en vertu de la décision fédérale seront retirés du marché de la viande et transformés en farine (ils devraient donc y être réinjectés sous cette forme dans les années qui viennent). ■